



## Commune de BROCHON

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **SÉANCE DU 02 JUILLET 2020 À 18H30**

Date de convocation : 24 juin

**PRÉSENTS** : Mmes Martine FILLOD, Véronique BARDET, Djamilia GHAMMAD, MM. Dominique DUPONT, Olivier GAUGRY, Mathieu ANDRÉ, Joël JALLET, Philippe DIDIER, Philippe SOVCIK, Joffrey LAMBERT, André GEOFFROY,

**ABSENTS EXCUSÉS** :

Madame fabienne NIGAUD pouvoir à Monsieur Dominique DUPONT  
Madame Martine POTOT pouvoir à Madame Martine FILLOD  
Monsieur Denis DERREZ pouvoir à Monsieur Philippe SOVCIK  
Monsieur Brahim EL GARTI pouvoir à Monsieur Joffrey LAMBERT

A été nommée **secrétaire de séance** : Madame Martine FILLOD

---

#### **Début de séance : 18h30**

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour :*

- Contrat d'adjoint administratif
- Modification délibération indemnités des élus

*Et de supprimer :*

Désignation des délégués municipaux pour les prochaines élections sénatoriales

#### **1- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2020:**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 16 juin 2020, à l'unanimité.

#### **2- Vote du Budget Primitif:**

Monsieur le Maire précise que le Budget 2020 a été présenté en bureau élargi aux conseillers municipaux membres de la commission finance qui n'ont pas émis de commentaire.

La parole est laissée à MM Olivier GAUGRY et Philippe SOVCIK, nouvel et ancien adjoint aux finances, pour présenter le budget.

*Arrivée de Madame fabienne NIGAUD à 18h58*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**VOTE** les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2020 comme suit :

### **Investissement**

Dépenses : **1 586 735€** (dont 0.00 de RAR)

Recettes : **1 586 735 €** (dont 0.00 de RAR)

### **Fonctionnement**

Dépenses : **613 502 €** (dont 0.00 de RAR)

Recettes : **613 502 €** (dont 0.00 de RAR)

*Pour : 15 contre : 0 abstention : 0*

### **3- Vote des taux 2020**

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur ces taux, de les approuver ou de les modifier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas procéder à l'augmentation des taxes locales pour l'année 2020

**VOTE** les taux des taxes locales pour l'année 2020 comme suit :

	<b>Taxe foncier non bâti</b>	<b>Taxe foncier bâti</b>
Taux 2020	10.79%	8.18%

*Pour : 15 contre : 0 abstention : 0*

### **4- Vote des subventions 2020 aux associations :**

Il est demandé au conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2020.

Monsieur le Maire propose de verser un fixe de 200€ au vu des activités réduites pour cause de situation sanitaire. Les associations ayant des projets à réaliser pourront faire un dossier de demande de subvention complémentaire. Les modalités de versement de subvention de fonctionnement aux associations seront revues pour l'année prochaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention aux organismes suivants, pour un montant total de 2600 € (deux mille six cents euros) qui sera inscrit à l'article 6574 :

ASSOCIATION	SUBVENTION
Allegria	200 €
Amicale de pétanque Brochon/Fixin	200 €
Badminton	200 €
Brochon sport et détente	200 €
Comité de jumelage	200 €
Comité des fêtes	200 €
FNACA	200 €
Foyer de l'amitié	200 €
Les amis du château	200 €
Saint Vincent	200 €
Saint Symphorien de Brochon	200 €
Musique au Chambertin	200 €
Section des jeunes sapeurs pompiers de Gevrey-Chambertin	200 €

*Pour : 15 contre : 0 abstention : 0*

### **5- Contrat d'adjoint administratif :**

Suite à l'absence d'une des deux secrétaires de mairie en congé de maternité, le maire demande au conseil l'autorisation de signer un contrat à durée déterminé pour la remplacer.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création d'un poste non permanent d'adjoint administratif, à temps non-complet, à raison de 24 heures hebdomadaires, à compter du 3 juillet 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de créer un poste permanent d'adjoint administratif, à temps non-complet, à compter du 3 juillet 2020, appartenant au grade d'adjoint administratif, relevant de la catégorie hiérarchique C, du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à raison de 24 heures hebdomadaires.

**DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs au 3 juillet 2020 : suppression du poste d'adjoint administratif à raison de 19 heures hebdomadaires et création d'un poste d'adjoint administratif à raison de 24 heures hebdomadaires.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération

*Pour : 15 contre : 0 abstention : 0*

### **6- Modification délibération n° 11/2020 – Indemnités des élus :**

La trésorerie demande au conseil municipal de reprendre la délibération n° 11/2020 en mentionnant la date exécutoire au 23 mai 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de fixer comme suit le montant des indemnités du Maire et des adjoints calculées sur la base de l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction publique, **à la date exécutoire du 23 mai 2020 :**

- Indemnité du Maire : 40.30 %

- Indemnité du 1er adjoint : 10.70 %
- Indemnité du 2ème adjoint : 10.70 %
- Indemnité du 3ème adjoint : 10.70 %
- Indemnité du 4ème adjoint : 10.70 %

### **7- Informations diverses :**

- Les travaux pour la réfection des trottoirs sur la RD 122 débuteront le 27 juillet 2020.
- Une entreprise a été contactée pour une demande de devis afin de planter 3 arbres dans la cour de l'école.
- L'effectif du RPI Brochon-Fixin est en hausse avec pour la rentrée 2020/2021 105 élèves. Il faut toutefois rester vigilant, car 18 élèves de CM2 partiront au collège à la rentrée 2021/2022.
- Vu la situation sanitaire, les manifestations du 14 juillet sont annulées.
- Prochain conseil le 10 juillet pour élire les délégués qui voteront aux sénatoriales le 27 septembre prochain.

**Fin de séance : 21h45**